

Le Maire de Nice

Madame Marie-Laure DENIS

Présidente de la CNIL

3, Place de Fontenoy

TSA 80715

75334 Paris Cedex 07

Nice, le **12 FEV. 2019**

Madame la Présidente,

Permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations quant à votre récente nomination à la présidence de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Je vous présente tous mes vœux de succès dans les grandes missions qui seront les vôtres, à la tête de cette institution au cœur de tous les sujets les plus vivants de notre époque.

Conscient et soucieux de ces enjeux majeurs, je me tourne aujourd'hui vers vous afin de vous soumettre le projet d'expérimentation d'une technologie de reconnaissance faciale, que nous souhaitons mettre en œuvre sur la ville de Nice lors du 135^{ème} Carnaval, qui se déroulera du 16 février au 2 mars prochain.

En ma qualité de maire de la Ville de Nice, qui a été lourdement victime du terrorisme dans son espace public, il est de ma responsabilité de toujours rechercher et mettre en œuvre l'ensemble des précautions et moyens utiles et nécessaires à la prévention sécuritaire de nos espaces. L'article L2212-2 du CGCT dispose que la police municipale est notamment chargée *« de maintenir du bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises et autres lieux publics »*. A ce titre, la municipalité de Nice est parfaitement légitime à utiliser, et donc expérimenter, une technologie de reconnaissance faciale à l'occasion de son prochain Carnaval.

Nous considérons que la reconnaissance faciale s'inscrit pleinement dans les actions de prévention en matière d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens et d'actes de terrorisme, finalités visées par l'article L.251-2 du Code de la Sécurité Intérieure relatif à la vidéo protection, et notamment ses alinéas 5 et 6. A ce titre, nos services se sont rapprochés de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Georges-François LECLERC, afin de l'informer de notre volonté de mettre en œuvre ce projet d'expérimentation de reconnaissance faciale lors de la 135^{ème} édition du Carnaval de Nice.

N/Réf: VB / LN

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, en vous adressant à :

Direction des Sécurité

Mairie de Nice - 06364 Nice cedex 4

Tél : 0497134612

Ce dernier nous a à ce titre apporté tout son soutien et a affirmé qu'il s'associerait pleinement au projet le cas échéant.

Conscient que les nouvelles technologies peuvent constituer une source de solutions innovantes au service des citoyens, de leur bien-être et de leur sécurité, j'ai toujours eu à cœur de soutenir ce développement technologique et de permettre à ma ville d'être un terrain favorable à l'expérimentation d'outils nouveaux. Dès le mois de mai 2016, avant le terrible attentat qui a touché la ville de Nice, je proposais déjà la mise en place de la reconnaissance faciale pour l'optimisation de la sécurisation des très grands évènements.

Nous avons ainsi fait le choix de mener cette expérimentation lors de la 135^{ème} édition du Carnaval de Nice, très grand évènement aux enjeux de bon ordre et de sécurité publique exceptionnels pour la Ville. C'est en effet ce contexte tout à fait particulier qui donnera toute son utilité et sa pertinence à l'expérimentation envisagée. Il est à noter que les expériences en laboratoires ne peuvent en aucun cas recréer cet environnement aux conditions réelles d'affluence, de mouvement et de régularité de passage.

Dans le cadre de son rapport sur l'intelligence artificielle et la nécessité de son intégration dans le quotidien et le futur, commandé par le Premier Ministre Monsieur Edouard PHILIPPE, le député et mathématicien de renom Monsieur Cédric VILLANI a ainsi conclu que l'intelligence artificielle mise au service de la sécurité constituait un moyen incontournable pour lutter contre les menaces actuelles et futures.

Il est manifeste que malgré notre très performant centre de supervision urbain et les importants moyens déployés pour garantir autant que possible la sécurité des populations, il reste toujours une marge considérable d'amélioration des outils que nous utilisons pour assurer de manière efficace la sécurité des personnes au regard du contexte actuel et du plan Vigipirate renforcé.

A mesure que les menaces se diversifient, se perfectionnent, se démultiplient, l'efficacité des outils en place s'affaiblit, et laisse le périmètre de risques sécuritaires s'étendre dangereusement.

La Ville de Nice s'inscrit depuis plusieurs années dans cette démarche pro active vers l'intégration de nouvelles technologies au service de la sécurité des populations, toujours dans une approche responsable et soucieuse du respect des libertés de chacun.

C'est dans cet esprit que nous avons construit le projet d'expérimentation que je sou mets à votre expertise et éclairage par la présente et à travers une étude d'impact que vous trouverez ci-jointe et que nous avons ajustée à la suite de notre réunion de travail avec les agents du département régalien et conformité de votre Commission.

Nous souhaiterions ainsi intégrer la solution de reconnaissance faciale commercialisée par la société Confidentia, sur le flux de 3 caméras de vidéo protection de la Ville. Cette technologie innovante permet la détection et la reconnaissance en temps réel de personnes désignées comme d'intérêt.

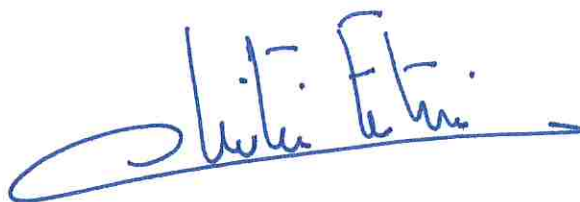
L'objet de l'expérimentation consistera à ne cibler qu'une seule entrée (sur cinq) du Carnaval, et de diviser cette entrée en deux afin de permettre aux personnes une alternative immédiate. Les personnes participantes ne le feront que sur la base de leur consentement informé, clair et transparent, répondant à l'ensemble des exigences légales et réglementaires applicables.

Tel que vous pourrez le constater à travers l'étude d'impact ci-jointe, nos équipes ont travaillé à l'intégration et au respect le plus strict des exigences en matière de protection des données à caractère personnel et de la vie privée et notamment en application du RGPD.

Suite à la réunion de travail qui s'est tenue dans vos locaux le 7 février dernier, nous avons renforcé davantage les garanties encadrant ladite expérimentation. Nous avons ainsi ajusté et adapté les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation qui, à notre sens, répond à ce jour pleinement aux recommandations qui nous ont été adressées.

C'est donc avec un espoir sincère, et une volonté certaine et affichée d'associer la CNIL à la construction des projets essentiels de la ville impliquant des enjeux liés aux libertés publiques, et notamment au respect de la vie privée, que je vous prie, Madame la Présidente, de bien vouloir apprécier toute la pertinence, l'utilité et la légitimité de cette démarche.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.



Christian ESTROSI
Président de la Métropole
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur